

MESURES RENFORCEES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19
(Voir si besoin Foire aux questions Coronavirus COVID-19 sur le site du collège
Ou site du Ministère de l'Education Nationale)

Le Principal

A

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves, Responsables légaux

Bonjour

Le virus COVID-19 est toujours une menace et son évolution exige une très grande vigilance. Face à la plus grande contagiosité des variants du coronavirus, les consignes du Rectorat, ayant pour cadre de référence les orientations nationales (Ministères de l'Education Nationale ; Des solidarités et de la santé) préfectorales et de l'ARS, vont dans le sens d'un renforcement des mesures du protocole sanitaire à compter du 8 février prochain.

Aussi pour le collège Henri Matisse (en complément des mesures déjà en place et qui ne changent pas):

1) Port du masque :

Port du masque obligatoire aux abords, dans l'enceinte du collège et dans les salles de cours pour les élèves, les personnels, les intervenants extérieurs, les accompagnateurs et les visiteurs. Comme c'est déjà le cas actuellement. Pour tous, compte tenu de l'apparition des variants du virus potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 sont recommandés. Les familles sont responsables de l'achat des masques pour les élèves.

Précision importante de Madame la Rectrice de l'Académie de la Réunion :

« Je tiens à rassurer les parents : les études scientifiques ont montré que le port du masque n'a pas d'effets négatifs sur la santé des enfants. La société française de pédiatrie a prononcé le 25 janvier dernier un plaidoyer très argumenté sur la nécessité absolue de maintenir les écoles ouvertes.

Je rappelle également que le Conseil d'État s'est prononcé à deux reprises, les 23 Novembre 2020 et le 21 janvier 2021, sur cette question en rejetant les recours contre le port du masque portés par certains collectifs. »

2) Les mesures de fermeture de classe

Dès l'apparition de trois cas de Covid positifs dans une classe, l'ARS procède à l'isolement à domicile de tous les élèves de la classe et des cas contact à risques.

-Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe- mais de fratries différentes- sont positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe seront considérés comme contacts à risque.

-Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants du coronavirus chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

-Face à une suspicion et dans l'attente d'une confirmation, la décision de fermeture éventuelle sera concertée entre l'ARS, le Rectorat, le chef d'établissement et la préfecture.

Recommandations Pour les élèves et les personnels identifiés « contacts à risque »



Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque ne sont pas accueillis dans l'école ou l'établissement jusqu'au résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Pour l'élève gardé(e) à domicile, le collège met en place un plan de continuité pédagogique (suivi assuré par Mme RALEVASON la Documentaliste CDI du collège en lien avec le professeur principal de la classe).

Une communication est faite en direction des personnels et des familles par le principal via pronote et/ou les moyens de communication habituels à l'image ce qui est déjà mise en œuvre actuellement.

3) Les règles de distanciation physique à appliquer surtout au niveau de la restauration scolaire :

Les élèves d'un même niveau déjeunent ensemble / Toujours à la même table avec un numéro attribué (qui sera visible sur le carnet de l'élève) / Une distance de 2 mètres est appliquée entre les niveaux de classe / Les personnels se chargent de la distribution d'eau / Une désinfection des tables à chaque changement de flux élèves et nettoyage général du réfectoire après les repas / Aération et ventilation maximales de la restauration scolaire.

Je suis parent d'élève : Quel est mon rôle ?

- 1) Chaque jour, je rappelle à mon enfant l'importance de respecter les gestes barrières
- 2) Chaque jour, je lui donne des masques (masques chirurgicaux ou masques « grand public » de catégorie 1) pour toute la durée de ses cours (Masque à changer au bout de 4H) qu'il devra porter partout, dans les transports en commun et aux abords du collège. (L'avis de votre médecin traitant déterminera les conditions du port du masque si votre enfant présente des pathologies particulières. N'hésitez pas à vous rapprocher des infirmières du collège si c'est le cas. Voir numéros ci-dessous). *Le collège pourra dépanner à titre exceptionnel les élèves se présentant sans masque.*
- 3) Chaque jour, je lui fournis des mouchoirs en papier jetables qu'il devra jeter dans les poubelles prévues à cet effet.
- 4) Chaque jour avant qu'il parte au collège, je surveille sa température (la température doit être inférieure à 38°C)
- 5) Chaque jour je veille à l'hygiène stricte de ses mains avant son départ du collège et à son retour à la maison.
- 6) Chaque jour, je lui rappelle la nécessité de ne pas rester aux abords du collège à la fin de ses cours.



Mon enfant à une température de plus de 38° C, présente des symptômes du COVID 19 (**éternuement, essoufflement, toux, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, perte du goût**), a été en contact avec un membre de la famille ou de notre proche voisinage malade ? Qu'est ce que je dois faire ? **Je le garde à la maison et je me rapproche des infirmières du collège Mmes TAURINES ou COUSTAUT au 0262 49 93 92 / 0692 48 61 52 pour conseils et expertise.**

Comment le collège organise l'accueil des familles et des visiteurs ?

Vous devez prendre rendez-vous dans la mesure du possible avant de vous déplacer au collège (tél : 0262 49 55 11, par le biais du carnet ou de Pronote), de ne pas vous attarder à l'extérieur le matin et le soir. Si vous êtes amenés à vous rendre au collège, il est vous est demandé de respecter les protocoles en vigueur : Port du masque, Hygiène des mains à votre entrée dans le collège et dans les locaux, respect des gestes barrières et des sens de circulation. Un badge visiteur vous sera remis.

Réunions Parents-professeurs et sorties scolaires sans nuitée :

- Les réunions parents-professeurs sont maintenues sous forme de rendez-vous individuels.
- Les sorties scolaires sans nuitée sont autorisées dans le strict respect de ces règles.

Ensemble, on réussira à faire reculer ce virus si on agit dans la confiance, la sérénité et de manière solidaire.

Cordialement
Le Principal
Yoland SOUPRAMANIEN

